UPMC PARIS

Instituts thématiques Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2013-090/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°2005-052
créant l'Unité Mixte de Recherche U 702 et nommant Monsieur Pierre RONCO directeur ;

Vu la décision n°2009-118
prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 702 et prorogeant le mandat de Monsieur Pierre RONCO ;

DECIDENT

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 702 intitulée « Remodelage et Réparation du Tissu rénal » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2 : Monsieur Pierre RONCO est reconduit dans ses fonctions de directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Pr Jean CHAMBAZ